

24 janvier
2018

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DE L'AVOCAT EN
DANGER
CONSACRÉE AUX EGYPTIENS**



POURQUOI UNE TELLE JOURNÉE ?

Le 24 janvier 2018 se tiendra la journée internationale de l'avocat en danger.

Il s'agit de la 8ème édition de cette journée. Depuis 2009, l'Association des Avocats Européens Démocrates organise, en collaboration avec la Fondation de la « Journée de l'Avocat Menacé » et d'autres organisations d'avocats et barreaux, chaque année, la Journée de l'Avocat Menacé en autant de villes, pays et continents que possible.

Cette journée internationale a pour vocation d'attirer l'attention de la société civile et des pouvoirs publics sur la situation des avocats dans un pays particulier, afin de faire connaître les menaces auxquelles sont confrontés les avocats dans le cadre de l'exercice de leur profession. Après la situation des avocats en Iran, en Turquie, aux Philippines, au Pays Basque, au Honduras, et en Chine, la Journée de l'avocat en danger 2018 sera dédiée à la situation des avocats en Egypte.

COMBIEN D'AVOCATS MENACÉS ?

Il n'existe pas aujourd'hui de véritable chiffre officiel du nombre d'avocats gravement en danger dans le monde. Pourtant, chaque jour ou presque, des avocats sont assassinés, menacés, arrêtés, torturés, poursuivis - ou disparaissent tout simplement - pour le simple fait d'accomplir leur travail. Parmi les pays les plus dangereux pour les avocats aujourd'hui on peut compter sur la Chine, l'Iran, le Honduras, les Philippines, la Colombie, le Mexique, le Pakistan, le Mexique. Plus près de nous, nous pouvons également penser à la Turquie où près de 1500 avocats font l'objet de poursuites, et dont 570 sont en détention provisoire.

QUELLES SONT LES CATÉGORIES D'AVOCATS LES PLUS MENACÉS ?

Les avocats les plus menacés sont ceux qui défendent des dossiers que l'on peut considérer dans un pays donné comme sensibles. Les dossiers « sensibles » varient d'un pays à l'autre mais on observe néanmoins des constantes comme par exemple la défense des journalistes et des blogueurs, les dossiers d'expropriations, la défense des défenseurs des droits de l'homme, des opposants politiques, des syndicalistes ou la défense de victimes de torture par les autorités étatiques.

Après les journalistes, on considère souvent que la profession d'avocat est la profession la plus menacée. Bien évidemment les avocats qui cumulent des activités militantes et de défense des droits de l'homme avec la profession d'avocat sont doublement à risque.

QUELS TYPES DE MENACES SONT UTILISÉS À L'ENCONTRE DES AVOCATS ?

Il y a d'abord les mesures de rétorsion physiques directes : assassinat, enlèvements, emprisonnement.

Le Honduras et le Mexique sont incontestablement en tête des pays où l'on assassine le plus les avocats. Mais il ne faut pas oublier le Pérou, le Panama les Philippines ou encore le Pakistan. Dans la ville de Quetta au Pakistan, le 8 août 2016, une bombe a décimé le barreau en tuant 70 avocats rassemblés devant l'hôpital de la ville après l'assassinat de leur Bâtonnier quelques heures plus tôt. Au total, ce sont quelques 150 des 280 avocats du Baloutchistan qui ont été tués ou blessés le 8 août à Quetta. Le Barreau du Balouchistan s'est d'ailleurs vu décerner une mention spéciale du jury 2017 du prix Ludovic Trarieux pour son action et ses souffrances au service des droits de l'homme.

La violence à l'égard des avocats peut aller jusqu'à l'hospitalisation psychiatrique.

Il existe aussi des mesures de rétorsion plus subtiles comme l'utilisation des procédures disciplinaires avec la menace permanente de la radiation. C'est l'expérience vécue par nos confrères chinois dont la licence d'exercice est remise en cause chaque année.

De nombreux avocats défenseurs des droits de l'homme chinois quand ils ne sont pas emprisonnés sont alors tout simplement privés du droit d'exercer. L'arme ultime à l'encontre d'un avocat qui dérange c'est d'en faire un prisonnier de droit commun. Les poursuites pour fraude fiscale, corruption, extorsion de fonds sont à ce titre bien souvent utilisées car elles permettent de lourdes condamnations. Les avocats qui travaillent sur des dossiers sensibles font également parfois l'objet de telles pressions de la part des autorités qu'ils perdent alors toute clientèle rentable et subissent alors une pression économique intense.

Il y a aussi toutes les entraves insidieuses à l'exercice de l'avocat lorsque l'on empêche les entretiens, la communication, les visites au client, lorsque l'on écoute que l'on fouille ou perquisitionne les cabinets d'avocats.

Il ne faut pas oublier non plus l'argument de la lutte contre le terrorisme qui atteint tous les pays mêmes ceux dont les droits de la défense semblaient profondément ancrés.

QUELS TEXTES POUR LES PROTÉGER ?

Il existe de nombreux instruments juridiques nationaux et internationaux rappelant le rôle essentiel des avocats notamment au travers du droit à un procès équitable. Mais ce n'est qu'à partir de l'adoption des Principes de base relatifs au rôle du barreau lors du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990, que l'avocat apparaît comme un « agent essentiel à l'administration de la justice ».

Ces principes ont vocation à guider les Etats membres afin que les avocats puissent remplir leur mission en toute indépendance. Ces Principes de base relatifs au rôle du barreau sont aujourd'hui encore le seul texte international qui protègent les principes fondateurs de la profession, au premier rang desquels l'indépendance, la confidentialité, la liberté d'expression et la distinction vitale entre l'avocat et son client ou sa cause. Hélas, ceux-ci ne parviennent pas encore, ou pas toujours, à constituer une protection réelle pour de très nombreux avocats à travers le monde.

Il existe d'ailleurs une procédure spéciale aux Nations Unies destinée à protéger les avocats. Il s'agit du rapporteur spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats.

COMMENT PROTÉGER LES AVOCATS ?

Le premier rempart de protection des avocats est de pouvoir compter sur le soutien d'un barreau indépendant. L'indépendance du Barreau est un pilier de la protection de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Identifier les avocats menacés à travers le monde, les recenser et surveiller attentivement l'évolution de leur situation et des menaces qui pèsent sur eux est une vigilance nécessaire que nous devons tous exercer.

Cela permet d'attirer l'attention internationale lorsque cela s'avère nécessaire. Il est fondamental que les barreaux et associations professionnelles d'avocats à travers le monde puissent travailler ensemble afin de partager l'information et joindre leurs forces pour défendre les confrères qui en ont le plus besoin.

C'est pour cette raison que le Barreau de Paris (France), le Conseil national des barreaux (France), le Consejo General de la Abogacia Espanola (Espagne), et le Consiglio Nazionale Forense (Italie) ont décidé d'être membre fondateur de l'Observatoire international des avocats en danger afin de mener une veille permanente de la situation des avocats menacés dans le monde en raison de l'exercice légitime de leur profession et de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté ou l'exercice professionnel sont menacés.

LA SITUATION DES AVOCATS EN EGYPTE?

En janvier et février 2011, une série de manifestations d'ampleur inégalée se déroulent à travers le pays jusqu'à la démission du président Hosni Moubarak. Les nouvelles élections législatives et présidentielle ont été remportées par le Parti de la liberté et de la justice, émanation politique des Frères musulmans. Le pouvoir n'est cependant resté que peu de temps en place en raison d'importantes manifestations contre le président élu, Mohamed Morsi, critiquant des dérives dictatoriales. Le retournement de l'armée contre celui-ci conduit à la mise en place d'un gouvernement transitoire. L'Égypte connaît depuis une période de troubles causée par l'instabilité et les tensions politiques, notamment entre les opposants et les partisans de l'ex-président. En mai 2014, Abdel Fattah al-Sissi, déjà considéré comme le dirigeant de fait de l'Égypte, remporte l'élection présidentielle.

Le renversement du pouvoir s'est accompagné d'une vague de répression au sein de la société civile, y compris des avocats. En effet, si depuis l'indépendance du pays se succèdent au pouvoir des régimes militaires autoritaires la situation des avocats en Egypte s'est sensiblement détériorée depuis la prise du pouvoir du général Al-Sissi (torture, censure, détentions arbitraires, procès inéquitables, interdiction de voyager... etc).

L'AFFAIRE DES FINANCEMENTS ÉTRANGERS

La loi sur les associations de 2002 permet au gouvernement de dissoudre les associations suivant son bon vouloir, de confisquer leurs actifs, de refuser la nomination de certains membres au conseil d'administration, et de bloquer leurs fonds d'origines étrangères. Sur la base de ces dispositions, les autorités égyptiennes ont entamé, en 2016, un vaste mouvement de répression de la société civile et des organisations non gouvernementales qui bénéficient de fonds étrangers « dans le but de porter l'intérêt national ». L'affaire dite des « financements étrangers » a impacté directement plusieurs avocats dont les avoirs ont été gelés et qui ont fait l'objet d'interdiction de sortie du territoire.

Dernièrement l'avocate Azza Soliman a été nommée pour recevoir un prix des droits de l'homme mais elle n'a pu quitter le pays pour assister à cette cérémonie à cause d'une interdiction à voyager. Le jeune avocat des droits de l'homme Tarek Hussein a dû passer plusieurs mois en détention. L'avocat Khaled Ali vient d'être détenu et l'avocate Mahienour El-Massry, récompensée par le prix Ludovic Trarieux en 2014, a été détenue plusieurs semaines pour avoir participé à une manifestation jugée illégale, avant d'être acquittée en appel.

Ces deux cas sont particulièrement représentatifs des moyens de répression déployés par les autorités à l'encontre des avocats : les interdictions arbitraires de voyager et le harcèlement judiciaire.

LES AVOCATS EMBLÉMATIQUES VICTIMES DE LA RÉPRESSION EN EGYPTÉ

Voici les portraits de quelques avocats faisant l'objet de répression.

L'acquiescement et la libération récente, de Mahinour al-Masry, ne doit pas minimiser l'ampleur de la répression dont les avocats défenseurs des droits de l'homme font l'objet.



Ahmad Abdallah, défenseur des droits de l'Homme et représentant de la famille de l'étudiant italien Giulio Regeni enlevé, torturé et assassiné au Caire, il est également président du Conseil de la Commission égyptienne pour les droits et la liberté.

En janvier 2016, Ahmad Abdallah a échappé à une tentative d'enlèvement par des agents de sécurité. Arrêté le 25 avril 2016, il a été placé en détention provisoire pour détention d'un dépliant incitant à la violence, appel à renverser le régime et à changer la Constitution et promotion indirecte de crimes terroristes. Après 5 mois de détention provisoire, il a été libéré sous caution en septembre 2016.

Parallèlement, les bureaux de son organisation ont fait l'objet d'une perquisition.



Malek Adly est un éminent avocat défenseur des droits de l'Homme et directeur du Réseau des avocats au Centre Egyptien des droits économiques et sociaux et co-fondateur du Front de défense des manifestants égyptiens, organisation chargée de documenter toutes les pratiques illégales des forces de l'ordre à l'encontre des manifestants pacifiques.

Le 5 mai 2016, Malek Adly a été arrêté et poursuivi pour tentative de renversement du régime et incitation à manifester à la suite du renoncement de la souveraineté égyptienne sur deux îles de la mer rouge au profit de l'Arabie Saoudite. Durant sa détention provisoire, il a subi des mauvais traitements et sa famille et son avocat n'ont pas eu le droit de lui rendre visite.

Le 28 août 2016, Malek Adly a été libéré sans que les poursuites ne soient abandonnées.

Par ailleurs, en août 2017, Malek Adly a été convoqué par un juge dans dite des financements étrangers, dans laquelle il est accusé de mener des activités menaçant la sécurité nationale alors qu'il était employé du centre juridique Hisham Mubarak en 2010.



Mahinour al-Masry est avocate établie à Alexandrie faisant l'objet d'un harcèlement judiciaire depuis plusieurs années. En novembre 2017, elle a été arrêtée et détenue pour sa participation alléguée à une manifestation pacifique organisée en juin 2017 qui dénonçait l'inapplication par le gouvernement de certaines décisions judiciaires.

Dans cette affaire, Mahinour al-Masry et quatre autres personnes ont été poursuivies pour insulte au Président de la République, violences et participation à une manifestation illégale. Elle a été acquittée le 13 janvier dernier et libérée le 16 janvier 2018. Depuis 2014, Mahinour al-Masry fait l'objet d'un harcèlement judiciaire de la part des autorités judiciaires et a été arrêtée, poursuivie et condamnées à plusieurs reprises. Elle a été lauréate en 2014 par le prix Ludovic Trarieux en 2014.



Ibrahim Metwally Hegazy est un avocat, co-fondateur de l'Association des familles des disparus. Il représente les familles de personnes victimes de disparitions forcées organisées par l'Etat égyptien. Il est le conseil de la famille de Giulio Regeni, étudiant italien disparu le 25 janvier 2016 et dont le corps sans vie a été retrouvé présentant de nombreux signes de torture.

Ibrahim Metwally Hegazy a été retenu le 10 septembre 2017 à l'aéroport international du Caire alors qu'il était sur le point de voyager vers Genève, où il était attendu pour participer à une réunion du groupe de travail des Nations-Unies sur les disparitions forcées ou involontaires (WGEID) à laquelle il était invité. Il est suspecté de financer et de diriger une organisation illégalement créée et détenu à ce titre à la prison Al-Aqrab.



Mohamed Azmy est un avocat nubien et ancien président de l'Union générale nubienne, organisation récemment créée et qui promeut le droit des populations nubiennes de retourner sur leurs terres.

Il a été arrêté en septembre 2017 avec 24 autres manifestants lors d'une manifestation pacifique organisée pour la défense des droits des populations nubienne. Les manifestants ont été arrêtés pour avoir organisé une manifestation non autorisée, atteinte à l'ordre public et arrêt du trafic routier pour obliger le gouvernement à satisfaire leurs demandes.

Mohamed Azmy n'a, à ce jour, pas encore été présenté à un juge.



Azza Soliman est une éminente avocate et fondatrice du Centre d'assistance juridique des femmes, association féministe chargée de promouvoir l'égalité homme-femme. En novembre 2016, son compte bancaire personnel ainsi que celui de son cabinet ont fait l'objet d'une mesure de gel à la demande de la Banque centrale. Elle a, par ailleurs, fait l'objet d'une interdiction de voyager, sans que son nom apparaisse sur la liste officielle des personnes interdites de voyager.

En décembre 2016, elle a été arrêtée puis interrogée dans l'affaire du financement étranger. Libre, elle fait toujours l'objet de poursuites dans cette affaire pour évasion fiscale, réception de financements étrangers illégaux dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale et financement d'une entité illégale.

En juillet 2017, deux de ses confrères ont été interrogés et accusés des mêmes faits.

Elle avait déjà en 2015 fait l'objet de poursuites pour participation à une manifestation illégale avant d'être acquittée en première instance.



Gamal Eid, avocat défenseur des droits de l'Homme et directeur exécutif du réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme, a fait l'objet d'une interdiction de voyager alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Athènes.



Negad El Borai préside le cabinet United Group for Law spécialisé dans l'assistance à la société civile et aux victimes de violation des droits humains.

En mars 2015, une plainte a été déposée contre lui pour avoir rédigé un projet de loi pour la prévention de la torture conformément aux obligations internationales de l'Egypte, pour avoir organisé un séminaire concernant cette question et avoir défendu sa promulgation devant les autorités égyptiennes. Depuis lors, il a été convoqué cinq fois et arrêté pour activités liées aux droits de l'Homme sans licence, publication de fausse information dans le but de porter atteinte à l'ordre public et obtention de financements illégaux. Negad El Borai fait, par ailleurs, l'objet d'une interdiction de voyager dans le cadre de l'affaire du financement étranger.

En juillet 2017, une cour administrative a confirmé une décision du ministère des affaires sociale interdisant au cabinet United Group de mener des activités en lien avec les droits de l'Homme.



Ahmed Ragheb, avocat, fondateur de la Communauté nationale pour les droits de l'Homme et la loi, travaille pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. Il fait l'objet d'une interdiction de voyager, laquelle ne lui a jamais été notifiée.



SONT MEMBRES ACTIFS DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES
AVOCATS EN DANGER LES BARREAUX SUIVANTS :

CAMEROUN

Barreau du Cameroun

ESPAGNE

Barreau de Barcelone

Colegio de Abogados del Senorio de Bizkaia (Bilbao)

Colegio Legi de l'Advocacia de Lleida

Barreau de Madrid

Colegio de Talavera de la Reina (Toledo)

FRANCE

Barreau de Caen

Barreau des Hauts-de-Seine

Barreau de Metz

Barreau de Montpellier

Barreau de La Rochelle - Rochefort

Barreau de Lyon

Barreau de Rouen

Barreau de Strasbourg

Barreau de Tour

Barreau de Thonon les Bains

Barreau de Rennes

ITALIE

Barreau de Bari

Barreau de Brescia

Barreau de Messina

Barreau d'Oristano (Sardaigne).

Barreau de Rome

Barreau de Milan

Barreau de Turin

SUISSE

Ordre des avocats de Genève

TURQUIE

Barreau de Dyarbakir